

Châteauroux, le 28 juillet 2022

CONCLUSION SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Synthèse des motifs pour l'approbation sur Le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de régulation de l'Ouette d'Egypte (*Alopochen aegytiacus*) dans le département de l'Indre pour la campagne 2022-2023

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, a été mis **en ligne le 6 juillet 2022** sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de régulation de l'Ouette d'Egypte pour la saison de chasse 2022-2023, dans le département de l'Indre.

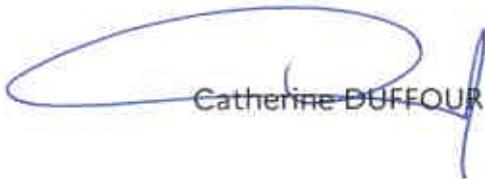
Le public avait jusqu'au 27 juillet 2022 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est manifestée sur le contenu de ce projet d'arrêté.

Bilan de la participation du public

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de régulation de l'Ouette d'Egypte (*Alopochen aegytiacus*) dans le département de l'Indre pour la campagne 2022-2023 est maintenu en l'état.

La Cheffe du Service d'Appui aux Territoires Ruraux,


Catherine DUFFOURG

